



N°DEL114-2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL VINGT et le **TRENTE** du mois de **SEPTEMBRE** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **24 SEPTEMBRE 2020**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme AUDOUY Véronique – M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – M. DUBOIS Julien – Mme DEDIEU Martine – M. RENDE Grégory – M. DAGES Pascal – Mme LOUBERE BERTHELON Marie Constance – M. BENALIA BROUCH Amine – M. LAUSSU Guillaume – Mme ERIDIA Martine – Mme LABARCHEDE Martine – M. RELAUX Julien – Mme VERDIERE BARGAOUI Axelle – M. LOUME Yves – Mme RABAUD FAVERAU Isabelle – M. STETIN Pierre – M. CASTEL Philippe – Mme DUCOM Hélène – M. POMAREZ Serge – Mme DORVAL Gloria – Mme IRIGOYEN Sophie – M. SOUBLIN Jean – M. LE BAIL Gérard – Mme SABOURAULT Béragère – M. AUZEMERY Albert – M. LAFFITTE Philippe – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – Mme JAY Caroline – M. CARRERE Christian – M. BAZUS Julien – Mme PEDUCASSE Sylvie – M. LAVIELLE Jean – M. GODOT Alain – Mme BEYRIS Christine – M. HUMEAU André – Mme FAVARD Catherine – Mme LAGRASSE Catherine – M. LAFOURCADE Laurent – M. PETRAU Jean – M. BEDAT Henri – Mme LALANNE Christelle – M. VILATON Pascal – M. BERGERAS Alain – Mme LAPORTE Corinne – Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR – Mme DARTIGUENAVE Chantal – M. CHAHINE Hikmat – M. DUBOURDIEU Alain – M. BOURDILLAS Thierry.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme PECHAUDRAL-DOURTHE Sarah
Mme HENault Marylène
M. ARRAS Alexis
Mme PEYSALLE Florence
M. MORA Vincent
Mme GAY Martine

Donne pouvoir à :

Mme ERIDIA Martine
M. DUBOIS Julien
M. BENALIA-BROUCH Amine
Mme LABARCHEDE Martine
M. PETRAU Jean
M. HUMEAU André

Conseillers communautaires absents et excusés :

Mme PECHAUDRAL DOURTHE Sarah – Mme HENault Marylène – M. ARRAS Alexis – Mme PEYSALLE Florence – M. MORA Vincent – M. CAGNIMEL Philippe – Mme GAY Martine – M. DELMON Philippe – M. LANGOUANERE Bernard.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PEDUCASSE

**OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL SYNDICAL DE L'INSTITUTION
ADOUR**

Monsieur le Président expose,



Vu les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et notamment sa compétence Aménagement de l'espace communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2121-33, L.5211-1 L.5211-7 et L.5741-1 ;

Vu les statuts en vigueur de l'Institution Adour en date du 23 avril 2020,

Vu la délibération n°50-2020 en date du 17 juillet 2020 relative à la désignation du représentant du Grand Dax au comité syndical de l'Institution Adour,

Considérant qu'il convient, compte tenu de la nouvelle répartition des délégations de fonction et de l'extension de la composition du bureau communautaire, de modifier la représentation du Grand Dax au sein de l'Institution Adour,

Considérant qu'il convient, après appel à candidatures, de désigner 1 délégué de la Communauté d'agglomération du Grand Dax pour siéger au comité syndical de l'Institution Adour,

Considérant la candidature suivante pour siéger au comité syndical : M. Philippe CASTEL

Considérant qu'il est procédé à la désignation au scrutin secret,

Les deux assesseurs désignés parmi les conseillers communautaires sont les suivants :

- M. Grégory RENDÉ
- M. Hervé DARRIGADE

Nombre de Conseillers communautaires présents	51
Nombre de conseillers communautaires présents et représentés (les conseillers communautaires représentés ne sont pas pris en compte pour le calcul du quorum)	57 (51 Conseillers communautaires présents et 6 pouvoirs)
Nombre de votants	57 (dont 6 pouvoirs)

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A LA MAJORITE (57 VOTANTS : 44 POUR - 12 BLANCS – 1 M. DUBOURDIEU),

Article 1 : DESIGNE M. M. Philippe CATSEL pour siéger au conseil syndical de l'Institution Adour.

Article 2 : DIT que cette délibération sera notifiée à l'Institution Adour,

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 30 septembre 2020

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.